



Gren' de projets classement des projets



En 2017, la Ville de Grenoble a lancé « Gren' de projets », un appel à projets visant à valoriser une partie de son patrimoine et à faire redécouvrir certains bâtiments aux Grenoblois à travers de nouveaux usages.

6 bâtiments insuffisamment exploités étaient concernés : le Pavillon sud de la caserne De Bonne, la Villa Clément, la Grande Orangerie, l'ancien couvent des Minimes, l'ancien Musée-Bibliothèque et la piscine Iris.

Ces bâtiments ont vocation à être cédés ou feront l'objet de baux longue durée (type bail emphytéotique).

Les objectifs de Gren'de projets :

- Concilier innovation et valorisation patrimoniale,
- Répondre à de nouveaux usages et services attendus par les grenoblois,
- Faire émerger des modes de gestion autonomes capables d'assurer la viabilité et la pérennité des projets,
- Favoriser le respect de l'environnement et l'économie des ressources.

La Ville de Grenoble a reçu dans un premier temps 39 manifestations d'intérêts pour ces 6 bâtiments. En mars 2018, un premier comité de sélection pluridisciplinaire, a présélectionné plusieurs candidats par site. Le 2^e comité de sélection s'est tenu le lundi 4 décembre et mardi 5 décembre.

Le comité de sélection

Président : Eric PIOLLE

6 membres du Conseil municipal (élus par délibération 18/12/2017) : Maud TAVEL ; Antoine BACK ; Marie-Madeleine BOUILLON ; Georges BURBA ; Anouche AGOBIAN ; Bernadette CADOUX

6 personnalités qualifiées : Thierry ROCHE, Atelier Thierry Roche ; Jean GUIBAL, Conservateur en chef honoraire du patrimoine ; Nathalie ARNOULD, design manager, Cité du Design ; Philippe BLANQUEFORT, (remplacé par Bertrand LACROIX), Banque des territoires ; Philippe BARRE, Société Evolution, Darwin Eco-Système, Bordeaux ; Hervé ALLEGRE, Délégué général, Institut pour la Ville Durable.

3 membres avec avis consultatif : Ariella MASBOUNGI, Architecte- Urbaniste, Grand Prix de l'Urbanisme ; Hélène SCHMIDGEN-BENAUT, Architecte des Bâtiments de France ; David BILLARD, Avocat associés, Peyrical et Sabattier Associés ;



Les sites et les projets

Le Pavillon de Bonne : 6 projets présentés au 1^{er} jury ; 3 projets retenus à l'issue de la 1^{ère} phase ; 3 projets finaux déposés pour le 2^e Comité de sélection.

La Villa Clément : 3 projets présentés au 1^{er} jury ; 2 projets retenus à l'issue de la 1^{ère} phase ; 2 projets finaux déposés pour le 2^e Comité de sélection.

La Grande Orangerie : 10 projets présentés au 1^{er} jury ; 3 projets retenus à l'issue de la 1^{ère} phase ; 3 projets finaux déposés pour le 2^e Comité de sélection.

Le Couvent des minimes : 15 projets présentés au 1^{er} jury ; 3 projets retenus à l'issue de la 1^{ère} phase ; 3 projets finaux déposés pour le 2^e Comité de sélection.

L'ancien Musée-bibliothèque : 3 projets présentés au 1^{er} jury ; 2 projets retenus à l'issue de la 1^{ère} phase ; aucun projet déposé pour le 2^e Comité de sélection.

La piscine Iris : 2 projets présentés au 1^{er} jury ; aucun projet retenu à l'issue de la 1^{ère} phase (*voir plus bas*).



Analyse des candidatures

Tous les dossiers ont fait l'objet d'une analyse technique de la part des divers services de la Ville.

Tous les dossiers ont été envoyés aux membres du comité de sélection 15 jours avant le comité.

Toutes les équipes ont présenté leur projet au comité de sélection pendant 20 minutes et

répondu aux questions des membres du jury pendant 20 minutes. A l'issue des présentations, les membres du jury ont partagé leurs analyses, et délibéré.

Le classement

Ainsi, à l'issue de sa séance du 4 décembre, le comité de sélection a proposé un classement sur les 4 sites analysés [en l'absence d'offres de projets satisfaisantes sur les deux autres sites initialement envisagés, pour lesquels une réflexion sera menée en vue de l'organisation ultérieure d'une procédure différent].

Le Pavillon de Bonne

N°1 L'Atelier Méliès

De Ligue de l'enseignement de l'Isère

«Un lieu novateur consacré à l'Éducation à l'Image, prolongement du Cinéma Le Méliès. À la fois atelier de création, salle multimédia, lieu de projections, d'expositions, de résidence d'artiste, café associatif, ce tiers-lieu sera totalement inédit en France.

Ce nouvel espace au cœur de la ville, accessible aux habitants comme aux différents acteurs culturels partenaires sera un véritable laboratoire de l'Éducation à l'Image.»

N°2 Le Sémaphore

De la Maison de l'Image / Pôle de ressources numériques

« Le Sémaphore, pôle image et numérique »

N°3 Pavillon Sub

De Contratak prod

« Une ruche artistique au cœur de l'éco-quartier de Bonne. »

La Villa Clément

N°1 La Villa Clément : Habiter- partager-travailler-cultiver

De l'association du collectif Villa Clément

« Habiter - Partager - Travailler - Cultiver

Vivre ensemble, comment et sous quelle forme ? Le vivre ensemble ne devrait pas seulement s'annoncer ou s'écrire, il doit pouvoir s'expérimenter. C'est ainsi que le projet est né : comment éprouver le « vivre ensemble autrement » ? Il s'agit d'imaginer, de croire en un modèle hybride, consistant à faire exister sur un même lieu un espace multiple et créer un ensemble de relations sociales et humaines. Le projet agglomère des services et activités portés par des partenaires intéressés par un espace d'hybridation des savoirs et des compétences. »

N°2 Villa Clément - Lieu d'exploration artistique

Du Collectif l'Affluent

« Dynamiser les circonstances de la création artistique à Grenoble. »

La Grande Orangerie

N°1 L'Orangerie

De La Grande Saison

« Un nouveau lieu de vies ouvert à tous, mettant en scène les savoir-faire locaux, de la gastronomie à l'artisanat, agrémenté d'une mixité d'usages et de services.

Local, responsable, solidaire, convivial, créatif, entrepreneurial, telles sont les valeurs portées par la Grande Saison, association qui rassemble une équipe pluridisciplinaire composée d'exploitants, d'entrepreneurs, d'artisans et d'associations aux profils variés unis par leur attachement au territoire grenoblois. »

N°2 L'orangerie de Grenoble

De l'Association l'Orangerie de Grenoble

« Un tiers-lieu dédié à l'échange des savoirs et savoir-faire ».

N°3 FARM'LAB

De FLOO Architecture et Urbanisme

Abandon après dépôt du dossier.

L'ancien couvent de Minimes

N°1 LES MINIMES

De Grownoble

« Expérimenter des solutions inclusives, ensemble, pour demain. Création d'un lieu d'expérimentation pour répondre aux défis de demain. Les Minimes est une fabrique d'innovation sociale et économique, un lieu d'hybridation urbaine mêlant activités économiques, initiatives citoyennes et tremplin associatif. L'objectif est de soutenir l'émergence et le développement de projets innovants, portant des valeurs sociales, culturelles, artistiques... »

N°2 L'Hôtel du Monde

De l'Observatoire des Politiques Culturelles

« Un écosystème d'innovation sociale et culturelle. »

N°3 PROJET DUREV - VINCI

De DUREV Immobilier et Vinci Immobilier

« Une belle rénovation du couvent des Minimes ».

L'ancien musée bibliothèque

Aucune offre finale n'a été déposée par les candidats admis à concourir en phase 2 de l'appel à projets lors du comité de sélection du 13 mars 2018. L'appel à projets pour ce bâtiment est donc déclaré infructueux.

Du fait du caractère et des enjeux exceptionnels de ce bâtiment, tous les membres du Comité de

sélection sont convaincus de la nécessité de poursuivre les démarches avec l'objectif d'engager une réhabilitation d'envergure pour ce bâtiment, avec un calendrier à part et une nouvelle procédure adéquate.

La piscine IRIS

Le Comité de sélection réuni le 13 mars 2018 n'a retenu aucun des projets présentés pour concourir pour la 2^e phase de l'appel à projets. Il est donc déclaré sans suite. Un travail particulier, hors « Gren' de projet, doit se poursuivre.

Les prochaines étapes

Les délibérations proposées lors du Conseil municipal du 17 décembre clôtureront la phase 2 de l'appel à projets. Elles ne conféreront en elles-mêmes aucun droit d'occupation, ni encore moins de propriété des sites concernés, mais uniquement un droit de négociation exclusive.

A la suite des délibérations du Conseil municipal identifiant les projets retenus, Gren' de projets entrera dans sa 3^e phase, celle des négociations entre la Ville et les équipes portant les projets arrivés en première position afin de préciser les projets et rechercher, après la conclusion d'un protocole partenarial encadrant cette phase, une rédaction partagée de l'acte de vente ou du bail envisagé.

Cette 3^e phase intégrera également les échanges nécessaires avec les occupants actuels de certains sites concernés, notamment en vue de faciliter leur relogement ou leur intégration dans le nouveau projet.

En fonction des échanges intervenus à ce moment-là, il appartiendra au Conseil municipal d'approuver la conclusion de l'acte juridique proposé par le groupement retenu ou de renoncer à la mise en œuvre du projet. Dans cette dernière hypothèse, le Conseil municipal pourra décider que la Ville reprend sa pleine liberté de gestion du site ou engage des négociations avec le porteur du projet classé en 2^e position.